

SNUDI FO 13



L'Ecole Syndicaliste *des Bouches du Rhône*

13 rue de l'Académie 13001 Marseille Tél : 04 91 00 34 22 Fax : 04 91 33 55 62
contact@snudifo13.org www.snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1112 S 06275

Bulletin n°121

1 euro

novembre - décembre 2010

Déposé le 24/ 11/ 10

Dispensé de timbrage **Marseille Carré Pro Montgrand**

Réforme des Retraites : abrogation de la loi !

La Confédération FORCE OUVRIERE réaffirme sa pleine disponibilité et son plein engagement pour construire réellement le rapport de force dans une démarche de résistance et de reconquête.

(voir éditorial page 2)



Promotions

Calendrier Prévisionnel :

Groupe de travail : 2 décembre

CAPD : 9 décembre

Envoyez votre fiche de suivi au syndicat pour les délégués du personnel ! (voir page 3)

"Rythmes scolaires" ...

Danger de déréglementation et inégalités,
de remise en cause des statut et obligations

... (voir page 5 – 6)

Réunions d'information syndicale ...

C'est un droit, faisons - le
respecter !

Inscrivez-vous,
faites inscrire vos collègues !
Plus que jamais, dans cette
période, se réunir, s'organiser
pour les revendications, est
une nécessité ! (voir page 4)

Permutations interdépartementales

Serveur ouvert du jeudi 18 novembre à 12 heures
au mardi 7 décembre 2010 à 12 heures

Bulletin officiel consultable sur le site ministériel et sur
notre site

Transmettez le double de votre demande au syndicat !

Au sommaire :

P1 : Titres et infos P2 : Editorial
P3 : CPC, NBI en CLIS, EVS, promotions
P4 : Réunions info syndicale, adhésion
P5 : Conférence rythmes scolaires
P6 : Autonomie des établissements

**Plus d'infos ?
c'est sur le site ...www.snudifo13.org**

Editorial :

FO a revendiqué dès le début le retrait de la contre réforme gouvernementale, ni amendable, ni négociable.

Parce que la loi sur les retraites, dictée par des raisons liées aux marchés financiers et aux engagements restrictifs au plan européen, est un élément clef du plan d'austérité mis en place.

Parce qu'elle a pour objectif de remettre en cause la retraite par répartition pour récupérer les milliards pour la spéculation. Quelques chiffres suffisent pourtant à démontrer que ce système est viable. (*Voir nos bulletins et notre site www.snudifo13.org*)

Parce que cette contre réforme est très largement rejetée par les salariés et se situe à l'opposé des propositions et revendications défendues par FO.

Pour FO, **la responsabilité des confédérations** est de poser clairement les revendications et de proposer aux salariés les moyens pour obtenir satisfaction.

Convaincue qu'il fallait un rapport de force important pour faire reculer le gouvernement et estimant que les grèves saute-mouton ou les manifestations le samedi ne pouvaient être efficaces, dès le départ, à différentes reprises et à tous les niveaux (fédéral et confédéral, national et départemental (*)), FO a **proposé un appel commun des confédérations à 24 heures de grève franche public/privé**, point d'appui pour un élargissement déterminant du mouvement. Ce fut encore le cas le 4 novembre 2010, avant la promulgation de la loi, lors de la dernière réunion des syndicats, proposition refusée par les autres organisations.

Convaincue, parallèlement, que l'unité d'action était nécessaire, Force Ouvrière s'y est pleinement engagée, sur ses positions, dès le 7 septembre.

Plusieurs manifestations inédites et exceptionnelles par leur nombre et leur ampleur, démontrant la **détermination des salariés** n'ont pas fait céder le gouvernement qui a affiché un mépris et une conception tout à fait particulière du dialogue social.

Après le 12, sur le terrain, des services et des entreprises poursuivent la grève : Port de Marseille paralysé depuis le début du mois, agents territoriaux, salariés d'EDF, de la SNCF, des transports routiers bloquant les dépôts de carburants

Qu'est-ce qui aurait permis d'unifier et d'amplifier ces mouvements, sinon que les confédérations prennent leur responsabilité et appellent effectivement à la grève interprofessionnelle, tous ensemble pour bloquer le pays, s'attaquer au porte monnaie des spéculateurs et faire céder le gouvernement ?

Au lieu de cela, M. Chérèque déclare au « Monde » : « *l'intersyndicale n'a jamais appelé aux grèves reconductibles* », elle « *n'appelle pas au retrait de la loi* » tandis que M. Thibault déclare dans « Le Parisien » que le mot d'ordre de grève reconductible « *va être donné au cas par cas* » et que bloquer le pays « *n'est pas l'objectif* » !

Après la journée du 19 octobre, l'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, CGC et CFDT appellent à la grève ... le 28 octobre, ... 9 jours après celle du 19,

laissant ceux qui l'ont poursuivie isolés, confrontés aux réquisitions ... et appelle à une manifestation le samedi 6 novembre.

Le 25 octobre, sur France 2, Chérèque, parlant au nom de « l'intersyndicale », fait publiquement une proposition au MEDEF : entrer dans une négociation pour l'emploi des jeunes et des seniors . Ce qui ravit ... Mme Parisot qui déclare ce serait une « **bonne façon de passer à autre chose** » !

Nul doute qu'avec un appel à la grève franche, bloquant le pays, avec le même nombre de journées de grève mais en continu, nous aurions pu contraindre le gouvernement à reculer ! Combien de secteurs clés engagés dans la grève l'ont suspendue car ils se sentaient isolés ?

Ainsi, pour FO, tout n'a pas été tenté pour obtenir satisfaction, notamment l'appel commun à 24 heures de grève pour solidifier, coordonner et unifier un mouvement qui a pris la forme de grèves reconductibles, de débrayages, de manifestations et d'actions.

Cependant, FO continuera à marteler ses positions et revendications et à prendre des initiatives en matière de retraites dans les semaines et mois à venir, excluant de faire oublier ou de zapper les retraites au profit d'autres dossiers qui seront, par ailleurs, traités à part.

FO rappelle son opposition à toute mise en place d'un régime unique par points ou comptes notionnels, souhaité par la CFDT, liquidant notre code des pensions.

Dans le même temps, y compris par respect des salariés qui ont fait grève, Force Ouvrière ne saurait s'engager ni dans une stratégie d'oubli ou de diversion, ni dans une stratégie d'épuisement.

Pour fédérer les forces d'une action revendicative efficace sur des mots d'ordre clairs, rejoignez le syndicalisme confédéré indépendant, adhérez au SNUDI-FO !

Martine DUPUY, Secrétaire du SNUDI-FO 13.

(*) *On trouvera sur notre site tous les courriers en ce sens.*

DEFENSE DU DROIT DE GREVE : NON AU SERVICE MINIMUM dans les cantines !

Force Ouvrière s'insurge contre la proposition faite par la Mairie de Marseille de « convention précaire de mise à disposition de locaux scolaires pendant la pause méridienne en cas de grève du personnel municipal ».

La possibilité offerte aux associations de parents d'occuper les locaux de l'école et d'assurer la restauration et la surveillance est pour nous une remise en cause inacceptable du droit de grève des personnels municipaux. Les enseignants connaissent déjà le SMA !

Il est inacceptable de solliciter les directeurs pour les rendre responsables de ce temps et de cette organisation.

Le SNUDI-FO appelle tous les directeurs à refuser cette nouvelle responsabilité et intervient auprès de la Mairie pour l'abandon de cette offensive anti-grève.

NBI en CLIS

Nous sommes en attente d'un jugement du tribunal administratif. Les conclusions de l'audience laissent espérer la condamnation de l'Etat à verser à une de nos collègues non spécialisée en CLIS la somme correspondant au rappel de NBI pour la période du 31 août 2008 au 1er juin 2009. Cette période correspond à une interruption de versement de la NBI, versée auparavant par l'inspection académique, et versée ensuite de par la parution de texte au B.O. Les militants du SNUDI-FO, dans le cadre de la bataille du syndicat pour cette NBI, ont aidé à cette démarche.

... A suivre donc ...

CPC – Texte intersyndical SNUipp – SNUDI FO – SE UNSA

CPC : Frais de déplacement et suivi des PES1

Les conseillers pédagogiques ont invité leurs syndicats le 29 septembre pour leur faire part de leurs revendications. Ils ont décidé d'une entrevue avec l'Inspecteur d'Académie pour les poser.

Une délégation composée des responsables départementaux des trois syndicats et d'un CPC a été reçue par l'IA, l'IA IPR chargé du premier degré et le secrétaire général de l'IA.

Sur les frais de déplacement : D'après l'administration, les retards sont réglés, et CHORUS fonctionne. Pour le reste, elle s'appuie sur les textes.

Sur la place des CPC dans la formation initiale : L'administration a voulu rassurer la délégation, expliquant que les rapports de visites des PES1 n'entraient en rien dans leur validation et ne seraient que les « témoins » du suivi PES1 en cas de problèmes de validation, L'IA a refusé de diminuer le nombre de visites, proposant qu'un point soit fait en fin d'année et précisant que les 9 visites ne sont plus obligatoirement faites par le même CPC. Lors du CTPA du 22 octobre, sur la question du nombre, le recteur a répondu que ce n'était pas de sa responsabilité et sur l'évaluation, il a repris les réponses de l'IA lors de l'entrevue. Mais lors d'une délégation l'après-midi même, il a été évoqué les "regards croisés" pour l'évaluation des PES1, incluant donc ceux des CPC à travers leurs rapports.

Une nouvelle réunion CPC et syndicats a eu lieu le 20 octobre pour faire le compte-rendu de l'entrevue et discuter des actions à mettre en place pour faire aboutir les revendications. ...

L'intégralité du texte intersyndical sur notre site : www.snudifo13.org



FORCE OUVRIÈRE FO [LA FORCE DE L'INDÉPENDANCE]

REEMPLOI DE TOUS LES EVS ! UN VRAI STATUT, UN VRAI METIER POUR LES EMPLOIS DE VIE SCOLAIRE ! AUCUN DIRECTEUR SANS AIDE ADMINISTRATIVE !

La suppression de 14 000 postes d'EVS (près de 350 dans notre département) est prévue, conséquence des mesures d'économies budgétaires. Ce qui signifie des personnels contractuels brutalement jetés au chômage ou avec des contrats beaucoup moins avantageux et des centaines de directeurs privés d'aide administrative !

Opposé à la mise en place d'emplois précaires dans l'Education nationale, le SNUDI FO revendique leur transformation en emplois statutaires de la Fonction Publique et le maintien des personnels.

Le SNUDI-FO 13 a engagé une campagne de pétition sur ces revendications et a demandé un RDV au préfet.

Aujourd'hui, plusieurs questions restent en suspens : reconduction pour les EVS-AVS n'ayant pas atteint la durée maximale de leur contrat (24, 36 ou 60 mois), situation des collègues dont le contrat s'est arrêté entre septembre et décembre.... L'IA doit organiser une réunion en décembre avec les organisations syndicales.

Le 16 novembre, notre fédération nous informe qu'un amendement au projet de loi de finance 2011 pour l'enseignement scolaire a été voté à l'unanimité le 15 novembre 2010 dernier. Il prévoit une rallonge de 20 millions d'euros pour l'emploi des contrats aidés. Cela permettrait le maintien des 4 500 ETP qui avaient été retirés du projet initial et qui signifiait le non renouvellement de 14 000 emplois d'EVS. La FNEC FP FO exige que les 14 000 EVS soient réemployés en priorité et interviendra dans les prochains jours auprès du ministre de l'Education nationale en ce sens.

Promotions

Fiche pour suivi de promotion par le syndicat

Renseignements à communiquer au SNUDI FO 13 pour que les délégués **vérifient** votre promotion et **vous préviennent** après la CAPD

- Nom et prénom
- AGS au 31 - 08 – 10 pour les PE, au 31 –12 - 10 pour les instituteurs
- Note au 31 - 08 – 10 pour tous
- Echelon actuel et date exacte de passage
- Adresse, téléphone, mail

Fiche téléchargeable sur notre site www.snudifo13.org (avec tableau d'avancement)

A nous adresser par :
courrier : SNUDI FO, 13 rue de l'académie, 13001, Marseille.
mail : contact@snudifo13.org
fax : 04 91 33 55 62 (« à l'attention du SNUDI FO »)

L'école Syndicaliste des Bouches du Rhône,
13 rue de l'Académie, 13001, Marseille Tel : 04 91 00 34 22
Fax : 04 91 33 55 62 Organe du SNUDI FO 13
Date dépôt légal : 14/02/08 Dir. de publication : L.
Bernabeu. N° CPPAP 1112 S 06275 Imprimé au siège

Les réunions d'information syndicale se poursuivent ...

➤ La Ciotat

Jeudi 25 novembre à 17 h,
Ecole élémentaire Vignol, Chemin de la Virebelle

➤ Salon

Mercredi 1 décembre à 9 h,
Ecole Canourgues 1, Rue Font Ségugne

➤ Est département à Rousset

Mercredi 8 décembre à 9 h,
école maternelle de Rousset

Modèle avis de participation

(téléchargeable sur notre site)

Avis de participation à une réunion d'Information Syndicale

Mme Mr Ecole : Le

A Madame, Monsieur l'Inspectrice(teur) de l'Education Nationale
Circonscription de :
J'ai l'honneur de vous informer qu'en application du décret 447 du 23
mai 1982, je participerai à la demi-journée d'Information Syndicale
organisée par le SNUDI-FO, le, de ...
h à ... h, à (commune).
En conséquence, je ne serai pas présent(e) lors de la réunion
suivante :*
* Dans les heures "hors temps élèves"



A l'ordre du jour, la mobilisation pour défendre nos retraites, notre statut national de fonctionnaire et le caractère national et laïque de l'Ecole publique...

1ère partie : Informations et discussion

Retraites, EPEP, école maternelle, droit de grève, carte scolaire, la défense des personnels au quotidien, ...

et ... toutes les questions que vous souhaitez aborder.

2ème partie : Traitement des problèmes individuels avec les délégués du syndicat (promotion, retraite, temps partiel, changement de département...).

Se syndiquer, le premier des droits qui permet de faire respecter tous les autres!

Nous vous invitons à renforcer le syndicalisme libre et indépendant Force Ouvrière.
Nous avons des droits, des garanties, un statut. Au SNUDI-FO, nous sommes intransigeants dans la défense des intérêts individuels parce que nous le sommes dans la défense des droits collectifs. Nous ne laisserons pas briser notre statut, liquider nos retraites.
Vous avez besoin du syndicat ; le syndicat a besoin de vous :
sans attendre, adhérez au SNUDI-FO !

SNUDI-FO 13 Carte 2011 (Année scolaire 2010 - 2011)

Bulletin d'adhésion ^(66% déductibles des impôts) sous réserve des actuelles dispositions fiscales

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.
Elle comprend la carte annuelle (20 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				119 € (8,25)	122 € (8,5)	125 € (8,75)	131 € (9,25)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	158 € (11,5)	170 € (12,5)
Prof. Ecoles			125 € (8,75)	137 € (9,75)	143 € (10,25)	149 € (10,75)	155 € (11,25)	170 € (12,5)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)
Hors Classe	164 € (12)	182 € (13,5)	194 € (14,5)	206 € (15,5)	218 € (16,5)	230 € (17,5)	242 € (18,5)				

Temps partiel : cotisation au prorata de la quotité PE Stagiaire : 75 € Retraité : 75 € EVS-AVS : 40 €

■ **Majorations :** AIS, IMF: 4 € CPC: 10 € Dir 2-4 cl.: 6 € Dir 5-9 cl.: 10 € Dir 10 cl. et+: 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Nom et Prénom

Adresse:

Tel. personnel, portable :

e – mail :

Fonction, Ecole :

..... à : TD / TP Echelon:.....PE /Instit

déjà adhérent l'année précédente : oui / non

déclare adhérer au SNUDI FO : (Date et signature)

1 à 10 chèques maxi / ordre SNUDI FO / débit : vers la fin du mois que vous indiquez au dos des chèques

Pour la réduction d'impôt, un reçu à joindre à votre déclaration des revenus de 2011 vous sera adressée début 2012.

DEFENSE DU STATUT :

LA QUESTION DES « RHYTHMES SCOLAIRES »

Le ministre de l'Education Nationale a initié sa " conférence nationale sur les rythmes scolaires". Des initiatives sont prises par les recteurs, IA ou IEN, de l'organisation de tables rondes à l'injonction de mettre ce point à l'ordre du jour de conseils d'écoles. Dans les Bouches du Rhône, "dans le cadre de la consultation académique, Monsieur le Recteur souhaite l'organisation de débats au sein des écoles sur la base du volontariat".

Le SNUDI-FO tient à alerter les collègues sur les enjeux de ces "consultations" et à donner son analyse des dangers que représente la mise en place prévue de dispositifs locaux, aussi bien pour le statut, les obligations de service et conditions de travail des enseignants, que pour l'égalité de traitement des élèves.

La position du SNUDI-FO :

Des journées interminables avec les deux heures d'aide personnalisée

Depuis l'entrée en application des 60 heures annualisées d'aide personnalisée, la journée de travail d'un enseignant du 1^{er} degré s'étire bien souvent de 8h00 à 18h30, voire davantage.

A cela s'ajoute le temps de préparation et de correction aboutissant à une amplitude journalière considérable sans interruption le midi avec les services de cantine et/ou d'étude auxquels sont contraints nombre d'enseignants du fait du blocage des salaires. La suppression des 3000 postes de RASED consécutifs à l'aide personnalisée a également reporté sur les enseignants des écoles les missions des enseignants spécialisés de RASED accroissant d'autant leur charge de travail.

Le ministre ne peut ignorer la demande de remise à plat du dispositif

Le ministre ne peut ignorer les conséquences néfastes de la mise en œuvre des deux heures annualisées d'aide personnalisée et écarter à priori la demande de remise à plat de ce dispositif.

Les obligations de services statutaires définies nationalement doivent être respectées

La semaine scolaire ne saurait être organisée par le projet d'école dans un partenariat étroit avec les élus locaux comme le préconise la circulaire de rentrée 2010 (BO du 18 mars) sauf à vouloir renforcer le lien de dépendance entre projet d'école et projet éducatif local.

Nécessairement les responsables politiques des collectivités tenteront, au travers des projets éducatifs locaux, de solutionner les contraintes qu'ils subissent (service de cantine, transport scolaire, activités périscolaires ...) en proposant une flexibilité accrue des obligations de services des enseignants contradictoire au respect des obligations de services statutaires définies nationalement.

Les projets de réorganisation de la semaine scolaire sont tous à l'initiative des collectivités. Guidées par le seul souci de contractualiser et de coordonner au niveau local des politiques éducatives, ils génèrent imbrication et confusion entre les temps scolaires et périscolaires. ...

Pour FO, toute discussion sur les rythmes scolaires doit :

- garantir le rythme 7 semaines de classes / 2 semaines de congés ainsi que la période des congés d'été
- préserver la stricte séparation entre le scolaire et le périscolaire
- ne pas augmenter le temps de présence et de travail des enseignants
- maintenir la définition du temps de service des enseignants en heures d'enseignement hebdomadaire
- garantir l'enseignement disciplinaire
- et se garder de faire dépendre les obligations de service des enseignants et leur organisation des besoins des collectivités territoriales et des associations diverses, ce qui aurait pour conséquence de les placer sous la tutelle de celles-ci.

Conférence nationale sur les rythmes scolaires du 6 octobre 2010, la confédération FO rappelle ses positions fondamentales :

« FORCE OUVRIERE rappelle qu'elle reste attachée au principe d'égalité de tous les citoyens devant les services publics et en particulier, de jeunes devant l'instruction, quel que soit le niveau de fortune des familles, mais aussi celui des collectivités territoriales qui accueillent les établissements scolaires.

Or « l'autonomie » des établissements... s'oppose au caractère républicain de l'école fondé sur le statut de fonctionnaire d'Etat des personnels et sur les programmes et diplômes nationaux...

Depuis 1989 et la loi Jospin, la CGT-FO a toujours mis en garde les autorités sur les processus de désengagement de l'Etat et les menaces qu'ils font porter sur l'existence même des services publics...

Pour la CGT-FO, le niveau adéquat pour définir l'organisation du rythme scolaire demeure le niveau national...».

La fédération FO de l'enseignement défendra ses positions lors des « **Assises académiques** » du 1^{er} décembre à Marseille.

Elle appelle les enseignants à **ne pas répondre au souhait de l'administration** d'organisation de débats au sein des écoles et à être **vigilants par rapports aux initiatives proposées**, en particulier par les municipalités.

DEFENSE DU STATUT :

NON A L'AUTONOMIE DES ETABLISSEMENTS !

Cela ne passe pas dans le second degré !

Le ministère a lancé cet été, avant d'en prévoir la généralisation à la rentrée prochaine, « l'expérimentation » des **établissements CLAIR** ou Collège Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite.

Ces établissements voient une grande autonomie laissée au chef d'établissement :

- programme d'enseignement local
 - remise en cause du droit à mutation
 - liberté donnée au proviseur de sélectionner ses enseignants au profil
 - création d'un préfet des études, enseignant chargé de contrôler ses collègues
 - individualisation des salaires par l'attribution de primes selon le bon vouloir du chef d'établissement
- ... **En clair, la déréglementation et l'éclatement du statut national d'enseignant.**

105 Établissements ont été désignés comme expérimentaux dont 10 dans le département (2 Lycées Professionnels et 8 collèges).

Les personnels des deux Lycées Professionnels (Colbert et la Floride) ainsi que ceux du collège Versailles, ont décidé, en Assemblée générale avec leurs syndicats, de demander au Recteur **de sortir du dispositif CLAIR.**

Les organisations syndicales SNETAA FO, SIAES, SNFOLC, SUD, CNT, SNES, SE UNSA et CGT appellent à un rassemblement devant le Rectorat le mercredi 24 novembre 2010 pour demander le retrait du programme CLAIR.

Ce qui se passe dans le second degré doit nous alerter dans le premier degré.

Le **député REISS** a en effet, présenté un rapport sur la « gouvernance de l'école ».

Pour le SNUDI-FO, aucune des 8 propositions de ce rapport ne doit être retenue, aucune ne pourrait être défendue par un syndicat.

- **l'expérimentation des Etablissements Publics Primaires (E2P)**

L'E2P aggrave encore le projet d'EPEP en faisant disparaître toute référence à une organisation uniforme sur tout le territoire au profit d'un éclatement généralisé d'une myriade de structures uniquement dépendantes des projets locaux

- **le regroupement des écoles dans des Regroupements Scolaires (RS)**

dans le but avoué de permettre la suppression de 8967 postes annoncée au projet de loi de finances 2011

- **la conclusion d'un pacte éducatif entre les services de l'Etat et les collectivités**
pour « mieux faire entrer la commune dans la commune »

- **la suppression du droit réglementaire à une affectation sur un poste**
au profit d'une affectation dans le Regroupement scolaire lui-même

- **l'assouplissement de la gestion des personnels**
en favorisant « les échanges de personnels entre le premier et le second degré »

- **la création d'un statut juridique de super directeur, chef d'Etablissement.**

C'est un véritable processus de privatisation complète de l'école publique.

Rappelons que, depuis 2003, la mobilisation des enseignants, avec l'aide du SNUDI-FO, a empêché la publication du projet de décret sur les EPEP.

Ce n'est ni le changement du statut juridique de l'école, ni la création d'un statut de la direction qui répondront aux légitimes revendications des directeurs d'écoles en termes de strict respect du décret de 89, de décharges, de rémunération et d'allègement des tâches.

Sur ce dernier point, le SNUDI-FO exige l'annulation de la suppression de 14 000 emplois d'EVS d'aide administratif.